

Eglise et Patrimoine de Saint Martin aux Buneaux

Association Loi de 1901

Analyse d'une litre funéraire de l'église.

Des restes de trois litres seigneuriales du XVIIe ou XVIIIe siècle, manifestement différentes, sont encore visibles. Deux, fortement dégradées sont difficilement identifiables. Une couronne de marquis est décelable pour l'une ; un filet en croix sur l'autre pourrait marquer la trace d'un écartelé aux cantons monocolores (probablement d'or, comme la couronne)...

Nous ne faisons ici que la présentation de la troisième, qui révèle encore des traces de polychromie intéressantes.

Description

La litre de couleur cendrée porte un écu en forme de losange posée sur un champ ombré d'un gris plus soutenu, où l'on ne décèle pas de traces d'ornements extérieurs.

On distingue assez nettement un parti dont la dextre serait teintée d'azur, portant en chef une croix et en pointe cinq petits « objets » 3 et 2. La couleur de ces meubles est indéfinissable, mais les lois héraldiques voudraient que sur champ d'azur, il faille y voir des meubles d'or ou d'argent. Ces couleurs « métalliques » entrent d'ailleurs dans la composition des peintures de l'époque. Les pigments vieillissent en fonction de la teneur de la pierre en support, selon les lois de la chimie qui donnent parfois des résultats chromatiques curieux.

Pour la partie senestre, nous sommes clairement devant un chef aussi d'azur et le reste de l'écu de la couleur d'ensemble de tous les meubles en présence. A remarquer sur la photographie, la ligne de partition verticale bien nette, qui semble même couper en deux le meuble qui se trouve en chef. Il faut penser à un assemblage de deux blasons dont on ne voit, à gauche, que la partie dextre des armes de l'un et, à droite, la partie senestre des armes de l'autre.



Identification



L'écu se présente donc en « mi-parti ». Il faut remarquer enfin que l'écu en losange était l'apanage des femmes veuves, des jeunes filles et des religieuses. Or ces deux moitiés d'armoiries accolées obligent à écarter les deux dernières et conclure que la litre honore le décès d'une veuve (auquel cas, le mari est à dextre).

Les armoiries se décomposent donc comme suit : à dextre (à gauche) la moitié des armes écartelées des JUBERT qui, dans ce cas, se décrivent comme un coupé : « coupé d'azur à une croissette d'or et aussi d'azur à cinq fers de pique d'argent 3 et 2 ».

A senestre, la moitié des armes des CIVILLE « d'argent au chef d'azur chargé d'une fleur de lys accostée de deux molettes d'éperon, le tout d'or ». A noter que la litre montre nettement une étoile, proche de la molette, mais les peintres qui sont des artistes, ne sont pas toujours héraldistes... Il est possible aussi que nous soyons en présence d'une brisure spécifique à la branche locale, car la famille est nombreuse

Pour ce qui concerne Saint-Martin-aux-Buneaux, nous connaissons deux unions possibles, selon l'implexe décrit par le schéma suivant :

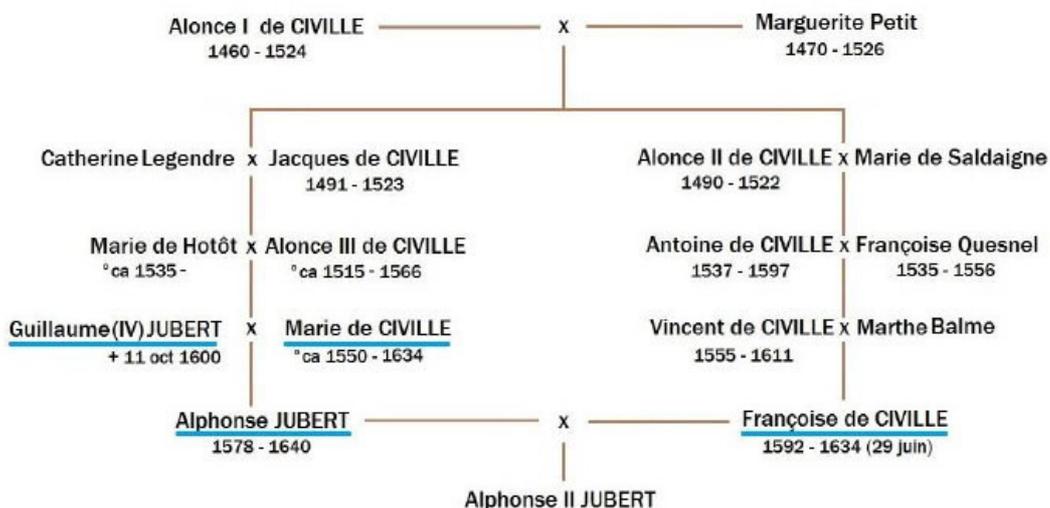
Guillaume (IV) JUBERT qui épouse en 1563 Marie de CIVILLE ; et Alphonse JUBERT marié en 27 janvier 1614 avec Françoise de CIVILLE.

On note donc que le père et le fils ont trouvé femme dans un cousinage assez proche. Pour Alphonse II, il s'agit d'un second mariage.

Nous avons dit que les armes sont celles d'une veuve : Françoise étant décédée avant son époux, il ne peut donc s'agir que de **Marie, veuve de Guillaume IV** depuis trente-quatre ans ; morte à 85 ans, la même année que sa belle-fille.

Ce qui nous permet de dater la litre funéraire dans la première moitié du XVIIe siècle, exactement en l'an...**1634**.

Denis Joulain



Le tableau généalogique a été composé par mes soins, suivant les informations recueillies dans l'Armorial de La Chesnaye-Desbois (t.11 p 145 et suivantes) et la généalogie Jubert sur le site de Geneanet.org.

Denis Joulain est co-auteur du livre sur les blasons des communes de Seine-Maritime dans lequel figure Saint-Martin-aux-Buneaux :

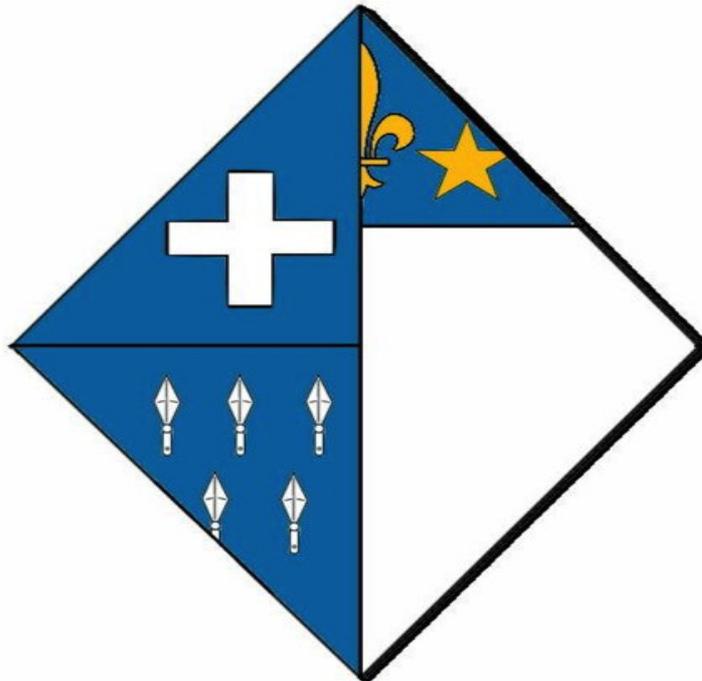
"Blasons des communes de Seine-Maritime - Armorial communal", éditions Le Puceux - 84 rue du Moulin de la Nation - 76690 Fontaine-le-Bourg, 27,00 euros.

En vente auprès de [Denis Joulain](#), co-auteur.

Marie de Civille

Dame de Beuzevillette et Saint-Martin aux Buneaux

Veuve de Guillaume Jubert, ancien Conseiller Général en la Cour des Aides



Parti, à dextre coupé d'azur à une croizette d'or et aussi d'azur à cinq fers de pique d'argent 3 et 2 ; à senestre mi-parti d'argent au chef d'azur chargé d'une fleur de lys accostée de deux molettes d'éperon, le tout d'or

Le blason de Marie de Civille